

Zeitschrift: Informations-Blätter / Schweizerischer Verein für Täufergeschichte = Feuilles d'information / Société suisse pour l'histoire mennonite
Herausgeber: Schweizerischer Verein für Täufergeschichte
Band: 7 (1984)

Artikel: Appel à la tolérance, adressé au Magistrat de Strasbourg par Leupold Scharnschlager (juin 1535)
Autor: Scharnschlager, Leupold
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1056040>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Appel à la tolérance, adressé au Magistrat de Strasbourg par Leupold Scharnschlager (juin 1535)*

Leupold Scharnschlager, anabaptiste, originaire du Tyrol, séjourna à Strasbourg de 1530 (environ) à 1534. Malgré l'appel pathétique qu'il adressa aux autorités de la ville, et dont on lira le texte ci-dessous, il fut expulsé.

Bienveillants et bien-aimés seigneurs, maîtres et gouvernants ici à Strasbourg,
Je vous demande, en toute humilité et soumission, de m'écouter, pour l'amour de Dieu, et sans vous fâcher :

Récemment, vous m'avez fait paraître devant vous à la Chancellerie, et vous m'avez interrogé sur ma foi. Là-dessus, j'ai rendu compte de ma foi, et sans aucun doute le souvenir de ce que nous avons dit et convenu est encore vivant dans vos esprits, à savoir un délai de réflexion de quelques jours, pour les deux parties. Eh bien, voilà, mes chers seigneurs : bien que je vous aie déjà dit ce qui suit dans ses grandes lignes, j'ai l'impression d'avoir été trop bref, de sorte que vous ne l'avez pas suffisamment compris peut-être. Ainsi ma conscience me pousse-t-elle à vous réexposer l'affaire, et il me paraît nécessaire de revenir sur certains points avec des mots encore plus clairs, et avant la proclamation définitive du verdict, et je vous prie aussi de m'écouter dans un esprit de bonté chrétienne.

Premièrement : lorsque je vous ai demandé, mes chers seigneurs, si vous siégiez et m'interrogiez en qualité de chrétiens et de leurs représentants, ou en qualité de représentants du pouvoir civil, on me répondit que vous revêtiez les deux qualités, celle de chrétiens et celle du pouvoir civil. J'ai répondu à cela, entre autres : « Eh bien, mes chers seigneurs, je vous répondrai de la manière suivante : premièrement, en qualité de représentants du pouvoir civil, sachez que vous n'avez pas à régner sur la foi, comme l'ont écrit vos chefs et vos prédicateurs, Luther et Zwingli, dont on pourrait encore trouver, je crois, les traités ici-même : jusqu'où va le pouvoir civil et jusqu'où il faut lui obéir en matière de foi, avec textes bibliques à l'appui : comme, par ex., il fut catégoriquement interdit aux apôtres de se faire entendre et d'enseigner au nom de Jésus, et comme Pierre et Jean dirent alors : « jugez vous-mêmes s'il est juste devant Dieu de vous obéir davantage qu'à Dieu » (Actes 4, 12) ; ou comme ils dirent encore : « il faut obéir à Dieu plus qu'aux hommes » (Actes 5, 29).

Deuxièmement, je vous réponds en votre qualité d'Anciens dans le Saint-Esprit (si vous l'êtes vraiment) et de représentants des chrétiens, que Pierre, l'apôtre suprême et saint, dit : « Les Anciens parmi vous, je les exhorte à paître le troupeau du Christ qu'ils dirigent, et qu'ils prennent soin de lui, non dans un esprit de contrainte, mais de liberté, non comme des tenants de l'héritage » etc. (1 Pierre 5, ss). Voyez vous-mêmes, mes chers seigneurs, jusqu'à quel point vous devez agir dans les deux sens. Je vous exhorte donc devant Dieu, agissez selon votre conscience, dans la mesure où vous désirez et espérez obtenir le salut, et sachez éviter la tyrannie, car vraiment je ne souhaite pas pour vous que vous tombiez dans ce travers.

* Le texte est traduit de l'allemand. Source : *Quellen zur Geschichte der Täufer*, V. Band, ElsassII. Teil, Stadt Strasbourg 1533-1535, Gütersloch, 1960, p. 346-353. Version allemande modernisée dans H. Fast, *Der linke Flügel der Reformation*, Bremen, 1962, p. 119-130.

Je crois me souvenir que d'aucuns ont été offusqués par ces paroles, disant que je maniais des arguties subtiles. Cela oppresse mon cœur. Car les citations des Apôtres sont toujours parole limpide de Dieu et vérité transparente, ce ne sont pas mes paroles ou des inventions humaines. Sinon Luther aurait aussi manié des arguties subtiles lorsqu'il citait les textes bibliques concernés, ce que, à mon avis, il faisait à un moment où partout les deux Testaments étaient interdits. Si je qualifiais les textes cités et la parole de Dieu d'arguties subtiles — Dieu m'en garde ! — le seul salaire que Dieu me devrait serait de m'endurcir, comme il le fait pour tous les détracteurs de la vérité, et de m'aveugler au point de m'empêcher de reconnaître la vérité, de la prendre pour une raillerie, pour une bagatelle, et de ne plus pouvoir discerner la parole de Dieu de la parole humaine ou d'arguties subtiles.

Ainsi ma pauvre âme ne pourrait que dépérir, et c'en serait fini de moi. Je vous prie, chers seigneurs, puisque vous m'avez autorisé à vous parler librement et à étaler mon cœur sans hypocrisie, prenez-le en bien !

Je voudrais ajouter ceci, mes chers seigneurs : je crois qu'il serait facile de prouver que Luther et ceux qui lui sont spirituellement proches avaient tendance au début de leur enseignement et de leur prédication, à préférer le baptême d'adultes raisonnables à celui des enfants. Plus même : là où, dans une maison aux portes verrouillées, se rassembleraient ceux qui en toute sincérité voudraient vivre selon la volonté du Christ, sans vices, là le ban du Christ, le véritable baptême et d'autres règles du Christ pourraient être adoptés et appliqués. Mais dans la situation actuelle, où tous se réunissent pêle-mêle en public, ce n'est qu'un scandale public, et ainsi de suite, comme le traité l'explique ensuite. Ce scandale dure depuis de nombreuses années. Quelles améliorations il a apportées, chacun, je crois, devrait le voir s'il ouvre les yeux et les oreilles. Mais maintenant que, par la grâce de Dieu, nous faisons nôtres les choses que d'abord ils avaient jugées bonnes dans leur enseignement, que nous les poursuivons pour le bien des âmes, que nous réglons nos actions sur cette volonté de Dieu, Luther et les siens s'irritent tout un chacun contre nous, afin que la haine de chacun (selon la parole du Seigneur) tombe sur nous, au nom du Christ (Mat. 24, 9). Nous serions tellement heureux si Luther et les siens pouvaient encore faire aujourd'hui ce qu'ils ont eux-mêmes prêché et enseigné. Ils sont obligés de reconnaître que, soit ils obéissent à la vérité qu'ils ont prêchée eux-mêmes, soit ils ont été de faux maîtres, ou de faux prophètes. Admettons qu'au début, lorsqu'ils enseignaient comme nous le disions, ils aient été de faux maîtres, et que leur enseignement n'eût pas son origine en Dieu, que doit être leur enseignement, maintenant qu'il fait beaucoup impression ? Pour ma part, et beaucoup sont de mon avis, il me paraissait beaucoup mieux correspondre aux ordres et à la volonté du Christ que maintenant, et d'ailleurs il avait bien plus d'adeptes que maintenant, et se propageait davantage.

Mes chers seigneurs, je vous prie aussi de vous interroger vous-mêmes sur l'état de votre propre foi. Car je ne doute pas que chacun de vous, s'il aime la vérité, désire accéder librement à Dieu, de par sa propre volonté, servir Dieu spontanément, sans pression et sans contrainte. Et si l'on veut vous forcer à une foi que votre conscience n'approuve pas, alors vous ne pourrez jamais l'endosser pleinement, et vous souhaiterez toujours en être libérés. C'est pourquoi je vous prie en toute soumission, sachez au plus profond de votre cœur que cela est et doit être ma situation, à moi et à ceux qui pensent comme moi, mais que nous n'avons pas l'intention de sauvegarder nos personnes et notre foi par la force ou par une attitude défensive : uniquement par la patience et la

souffrance, jusqu'à la mort corporelle, avec l'aide de Dieu, que nous lui demandons.

Mes chers seigneurs, vous voulez nous pousser à renier notre foi et à endosser la vôtre. C'est exactement comme si l'empereur vous demandait de renier votre foi et de revêtir la sienne. Et je m'adresse à votre conscience : croyez-vous qu'en ce domaine, l'obéissance à l'empereur plaît à Dieu ? Dans ce cas, oui, vous pouvez dire qu'il est juste que nous vous obéissions. Mais alors, vous devez trouver bon aussi de devoir réintroduire toute l'idolâtrie et les couvents papistes, la messe et tout le reste. Mais si vous pensez qu'il n'est pas juste devant Dieu d'obéir à l'empereur pour cette question, alors je vous supplie et vous exhorte, pauvre chrétien que je suis, pour l'amour de Dieu et du salut de vos âmes : s'il vous plaît, cédez à votre conscience, ayez pitié des pauvres hommes que nous sommes, et prenez-nous sous votre protection.

Vous savez, et je n'en doute pas un instant, que la foi et la conscience de la foi ne doivent subir aucune tyrannie, et se développer librement, sans contrainte. (Notons bien, mes seigneurs, je ne parle pas de la liberté de la chair et des mauvais instincts, mais de celle de l'esprit et de la foi en Jésus-Christ !). Si donc la foi ne devait pas être libre, n'auriez-vous pas agi contre l'empereur et contre le pape en supprimant les couvents, les images et les messes, et ne seriez-vous pas obligés de les réintroduire sans tarder ? Vous dites contre cela que nous n'avons pas la vraie foi, et que vous la détenez ; nous aurions donc raison de quitter notre foi pour la vôtre. Je répondrai c'est exactement ce que vous disent l'empereur et le pape : vous n'avez pas la vraie foi, mais eux. Et cependant, vous ne voulez pas transgresser votre foi pour la leur. Alors, pourquoi devrions-nous vous céder à vous ?

Je vous en prie, mes seigneurs bien-aimés, considérez donc les fluctuations du luthéranisme et du swinglianisme jusqu'ici en matière de foi. Cela apparaît également dans les écrits de ces prédicateurs, lorsqu'on compare ce qu'ils disent ou écrivent maintenant à ce qu'ils ont écrit jadis. Voyez ce qui est arrivé à Zwingli et aux siens avec leur foi et leur doctrine : voyez quelle effroyable fin il a connue avec les siens auxquels il a enseigné de favoriser, de protéger et d'accroître la foi au moyen du glaive temporel. Seigneurs, si vous pouvez approuver votre bannissement par l'empereur et le pape (Dieu nous en garde !) à cause de votre foi, alors vous pouvez aussi trouver juste de nous expulser à cause de la nôtre. Si vous voulez que je qualifie de chrétien ce que vous faites contre nous, songez, seigneurs bien-aimés, de quel droit je puis qualifier de chrétienne la manière dont l'empereur agit à votre égard.

Je vous en prie, seigneurs, rentrez en vous-mêmes et examinez aussi notre détresse. Puisque vous vous considérez comme des chrétiens, comme des enfants de l'amour de Dieu, laissez-nous bénéficier du droit chrétien, de même que vous voulez que l'empereur vous en fasse bénéficier. Le commandement du Seigneur vous l'indique également lorsqu'il dit (Mat. 7, 12) : « Tout ce que vous voulez que les hommes fassent pour vous, faites-le de même pour eux, car c'est la loi et les prophètes ». Sinon vous déshonorerez vous-mêmes votre droit et votre liberté et vous seriez obligés de les dénier chez vous-mêmes. Que serait le droit que je voudrais m'attribuer à moi-même, mais non aux autres ? Je pense à la liberté de la foi. Si donc nous voulons être chrétiens tout en n'observant pas le commandement et la parole du Christ, nous ne sommes vraiment pas à envier : car il est certain que ce ne sont jamais ceux qui écoutent la parole et le commandement qui seront sauvés, mais ceux qui les mettent en pratique (Rom. 2, 17 ss). De même, ceux qui disent au Christ : « Seigneur, Seigneur » n'entreront pas tous dans le royaume

des cieux, mais ceux qui agissent en observant la volonté et le commandement du Christ et de son Père (Mat. 7, 21). Et les serviteurs qui connaissent sa volonté et son commandement mais ne les observent pas endureront un grand nombre de coups (Luc 12, 47). En vérité, le péché commis en dépit de la connaissance et du discernement de la vérité et de la volonté de Dieu est un péché extrêmement grave (Heb. 10, 26).

Je suppose que votre désir va indubitablement dans ce sens : que l'empereur lui-même sonde les Saintes Ecritures pour savoir jusqu'où il a le droit de gouverner au moyen du glaive temporel, notamment pour le châtement des malfaiteurs (Rom. 13, 4) et qu'il fasse ou examine cela sans égards pour d'autres gens ou docteurs, parce qu'il devra porter seul sa charge et en répondre pour lui-même. Ce serait précisément mon désir et ma prière les plus ardents, que vous-mêmes vous lisiez également avec zèle les saintes Ecritures qui montrent les limites du glaive temporel, et particulièrement le traité que Luther a écrit au début sur ce sujet. Car chacun de vous devra en répondre personnellement devant le tribunal du Christ (Rom. 14, 10).

Or ceci concerne le pouvoir temporel, le glaive et l'autorité, qui sert uniquement à châtier les malfaiteurs. Mais vous voyez vous-mêmes que ce pouvoir temporel tient et manie aussi, en plus ou à côté de son glaive et de son autorité temporels dans une main, le glaive et l'autorité du roi unique et suprême Jésus-Christ, oui du Saint-Esprit, qu'il faut manier de tout autre manière que le glaive et l'autorité temporels. De la concentration de ces deux glaives et autorités résulta jusqu'ici et résulte encore la situation mentionnée ci-dessus, de laquelle vous aimeriez vous-mêmes être affranchis face à l'empereur ; de ce fait, notamment, que le pouvoir temporel se permet toujours d'user d'autorité sur la foi, et le glaive temporel fait irruption et intervient sans arrêt dans le royaume et dans le domaine du Christ en alléguant des affaires spirituelles. Il en résulte finalement, comme nous le voyons devant nos yeux, que le glaive de l'Esprit est presque entièrement immobilisé, qu'il est retenu, et que le glaive temporel seul domine les deux royaumes, d'abord le royaume de ce monde, c'est-à-dire les malfaiteurs, deuxièmement le royaume du Christ, c'est-à-dire la foi.

Pour éviter une telle chose, je ne saurais rien de mieux pour vous que de lire vous-mêmes avec zèle les Ecritures et avant tout celles du Nouveau Testament, au sujet du pouvoir particulier, du glaive et du règne du Christ, du Saint-Esprit, des chrétiens et de la foi : vous trouveriez cela expliqué à tous points de vue. Et parce que vous vous considérez comme un pouvoir séculier pour la punition des malfaiteurs - et à côté de cela aussi comme un pouvoir chrétien, c'est-à-dire spirituel — vous trouveriez dans cette lecture une distinction très fine et délicate, et un récit clair — même très utile pour vos âmes — indiquant comment agir des deux côtés. Et vous reconnaîtrez quelle absurdité en résulte et quelle erreur grave on commet si on mélange les deux pouvoirs, les deux glaives, les deux règnes entre eux, et si l'on veut construire et gouverner le spirituel par le glaive et le pouvoir séculier et inversement. Des textes sur le glaive et le pouvoir séculiers se trouvent : Rom. 13, 1ss ; Luc 22, 25 ; Mat. 20, 25 ; Marc 10, 42 et ailleurs. Sur le glaive et le pouvoir spirituels : Eph. 6, 10, 17 ; 2 Cor. 10, 4 ss ; Mat. 10, 8 ; 1 Pierre 5, 1ss.

Le pouvoir séculier est un pouvoir particulier, il a une fonction particulière, une manière, une règle et une qualité particulières, il appartient à un peuple particulier.

Le pouvoir chrétien est un pouvoir particulier, il a une fonction particulière, une

manière, une règle et une qualité particulières, il appartient à un peuple particulier — c'est valable en toute éternité.

Le pouvoir séculier tue par un glaive temporel ; le pouvoir chrétien ne tue personne par le glaive temporel.

Le pouvoir séculier a le devoir de protéger les chrétiens et les croyants contre le mal (Rom. 13, 4), mais pas de régner en matière de foi et de choses spirituelles, ou de persécuter ou d'expulser à cause de cela.

Mes seigneurs aimés de tout cœur, souvenez-vous de tels mots et d'autres encore, et des exhortations chrétiennes prononcées par moi et mes semblables ; prenez-les à cœur et accordez-nous votre pitié pour l'amour de Dieu, car nous sommes réfugiés chez vous, fuyant la papauté intolérante ; laissez-nous manger le pain de nos mains avec honnêteté, et laissez-nous habiter et loger chez vous, dans votre ville, sans contrainte et sans pression pour notre conscience, libres dans le domaine de la foi et dans les affaires de l'âme. Jusqu'à ce jour, nous étions toujours obéissants et soumis, prêts à vous servir en tant qu'autorité comme tout le monde, par les services, les contributions, les redevances, l'impôt, etc., et à mener une vie pieuse chez vous par la grâce de Dieu, sans aucune malice, méchanceté, vice et liberté de la chair. Nous espérons que vous n'avez aucune raison de soupçonner autre chose pour moi et mes semblables. Nous espérons aussi de votre côté que la sagesse, la juridiction et la justice sont de telle sorte que vous ne vous en preniez pas à nous à la place de quelqu'un d'autre. Mais si vous soupçonnez que moi et mes semblables — et si nous devenions nombreux — veillent vous mettre à la porte (que Dieu nous en garde !) comme cela doit nous arriver pour nous maintenant — bien que nous ne le considérons pas comme une œuvre de l'Esprit, ou comme le ban, le pouvoir et l'ordre du Christ, et encore moins le ferions-nous — : alors, si vous jugez donc injuste que nous le fassions (que Dieu nous en garde !), de même vous ne devez pas le faire non plus ; autrement, vous serez punis par le Christ, parce que le Seigneur Jésus-Christ parle de la paille dans l'œil (Mat. 7, 3).

Si moi et mes semblables nous étions cent mille parmi vous, nous trouverions mieux, face à Dieu, d'émigrer tous ou de nous faire expulser, plutôt que de vous expulser de force et de susciter un si grand scandale contre l'amour de Dieu (mais sous prétexte de celui-ci). Si vous avez les yeux chrétiens donnés par l'Esprit, vous comprendrez bien ce que je dis. Si on devait ainsi vivre en Christ au milieu de la violence, des scandales et des exemples choquants, qui aurait la prétention de gagner l'autre pour le royaume de Dieu ? Cela ne signifierait pas gagner, mais repousser. Où resteraient la foi, l'amour et la patience du Christ ? Oui, avec une telle attitude, nous chercherions à conserver le royaume du monde, quoique le royaume du Christ ne soit pas de ce monde, selon les paroles du Christ : que nous servirait-il de gagner le monde entier, si nous subissions un préjudice pour l'âme et le royaume du Christ (Mat. 16, 26) ? Mais si mes seigneurs se font appeler chrétiens et font de nous un scandale par une telle expulsion non méritée, comment veulent-ils l'assumer devant Dieu ? Le Christ proclame toujours « malheur » sur ceux qui provoquent le scandale (Mat. 18, 6).

Je vous prie aussi, mes seigneurs bien-aimés : transmettez cet écrit, s'il vous plaît, à tous mes seigneurs du Magistrat. Ma conscience devant Dieu me pousse à cela, pour que j'accomplisse finalement mon devoir, dans lequel j'étais jusqu'ici attaché à vous, en toute conscience. Si je ne le fais pas aussi aimablement que je le devrais, je vous prie, mes seigneurs aimés, de le prendre en bien. Si je pouvais vous rendre un autre

service, je serais prêt à le faire. Même si vous ne voulez plus me laisser rester chez vous, je veux tout recommander au Christ, mon Seigneur, et prier pour vous par la grâce de Dieu, que Dieu, pour peu que ce soit possible, vous fasse reconnaître ce que vous faites. Je vous remercie en toute fidélité pour tout le bien que vous m'avez fait.

Qu'atteindriez-vous, mes bien-aimés Maîtres et gouvernants, et aussi moi et mes semblables, si nous feignons et reniions au point de vous promettre, cédant à votre volonté et à votre désir, de rester en tout dans votre foi ? Puisque nous ne pouvons pas y adhérer dans notre cœur et notre conscience, nous ne le ferion pas parce qu'en notre âme et conscience nous considérerions notre foi comme fausse et inexacte, mais uniquement parce que vous nous laisseriez rester chez vous dans votre ville et ne nous expulseriez pas vers les ennemis : de même que cela se passerait entre vous et l'empereur et le pape, si vous leur promettiez selon leur volonté de rester dans leur foi : cela serait toujours contre votre conscience, dans le seul but de ne pas être expulsés par eux.

J'ai l'honneur de vous saluer en toute soumission avec tous mes semblables qui se joignent à cette demande, pour l'amour de Dieu et de sa miséricorde, et de son Dernier Jugement, pour que vous vous souveniez de nous en bien. Amen.

Votre concitoyen obéissant et soumis

P.S. Mes seigneurs aimés, si je ne vous ai pas nommés par vos titres tels qu'ils conviennent, je vous prie humblement de ne pas le prendre en mauvaise part, mais de l'imputer à mon ignorance et à mon incompetence.